

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

COMMUNE D'OS-MARSILLON

A 2025/S02/D04

Séance du 10 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Nelly BREIL, Vanessa DONNAY, Anne-Marie TRINQUIER, Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, M. Jérôme TOULOUSE.

Absents :

Mme Mireille JOUBERT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2025, présentés par les associations. Il rappelle que la subvention est conditionnée par la fourniture de la part de l'association :

- du CERFA n°12156*05 : Associations demande de subvention,
- des statuts de l'association à jour,
- du compte-rendu de la dernière assemblée générale avec le bilan financier, moral et le renouvellement du bureau,
- du projet de budget pour l'année à venir avec le détail de la subvention sollicitée et de son utilisation.

Le Conseil Municipal se gardera la possibilité de refuser une subvention si ces éléments ne sont pas fournis.

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Inscrits dans le BP 2025
ADMR	250,00
Alliance 64	100,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	250,00
APPMA des Baïses	100,00
Hurous de Bibe	1 000,00
Comice Agricole	100,00
Comité des fêtes	5200,00
Ecolamour	700,00
FNACA Comité Mourenx / Lagor	200,00
Association Lo Caleï	100,00
Mémoire du Canton de Lagor	100,00
SANTAT	1918,54
SANTAT - SSIAD	300,00
Société de Chasse	400,00
USOM	800,00
SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT PIERRE	500,00
CERCLE BLEU	100,00
Vivre Ensemble	1 000,00
TOTAL	13 118,54

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025,

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15

Membres présents : 15

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 3 avril 2025

Affichage le 10 avril 2025

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jérôme TOULOUSE

